

Les revenus des ménages en 2021

Le revenu de l'aire d'Angers progresse plus que celui de la France (+5,7% contre +5,2%)

Revenu médian disponible 2021 et évolution 2019/2021

en € par mois et par unité de consommation

ANGERS	1 788 € / +5,0 %
AIRE D'ATTRACTION D'ANGERS	1 931 € / +5,7%
CU ANGERS LOIRE MÉTROPOLE	1 937 € / +5,4%
CC LOIRE LAYON AUBANCE	1 993 € / +6,0%
CC ANJOU LOIR ET SARTHE	1 868 € / +6,1%
DÉPARTEMENT DU MAINE-ET-LOIRE	1 875 € / +5,6%

1 663 € 1 800 € 1 900 € 2 000 € 2 100 € 2 404 €

Une hausse plus élevée des revenus liée à une progression de la part des cadres chez les 50-59 ans

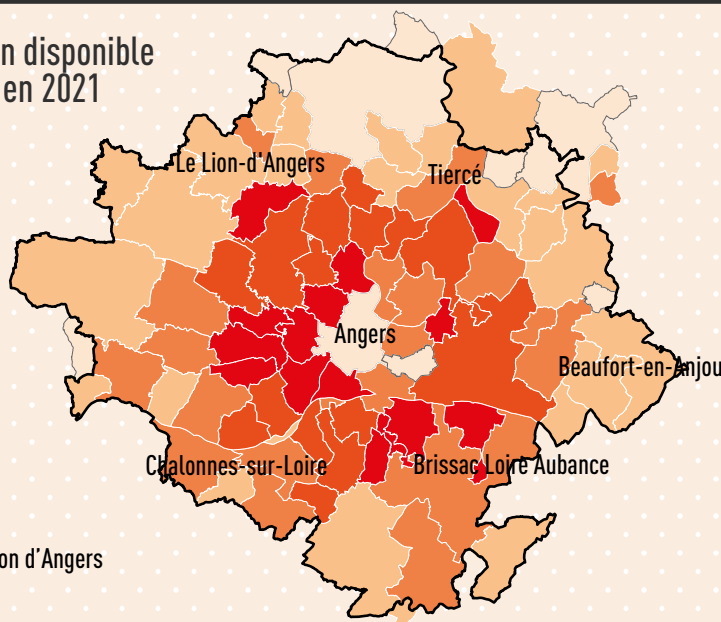
MOINS DE 30 ANS	1 667 € / +6,3%
30-39 ANS	1 831 € / +6,2%
40-49 ANS	1 893 € / +6,3%
50-59 ANS	2 113 € / +7,6%
60-74 ANS	2 083 € / +2,9%
75 ANS ET PLUS	1 900 € / +3,1%

Le revenu des locataires du parc social progresse moins vite que celui des logés dans le parc privé

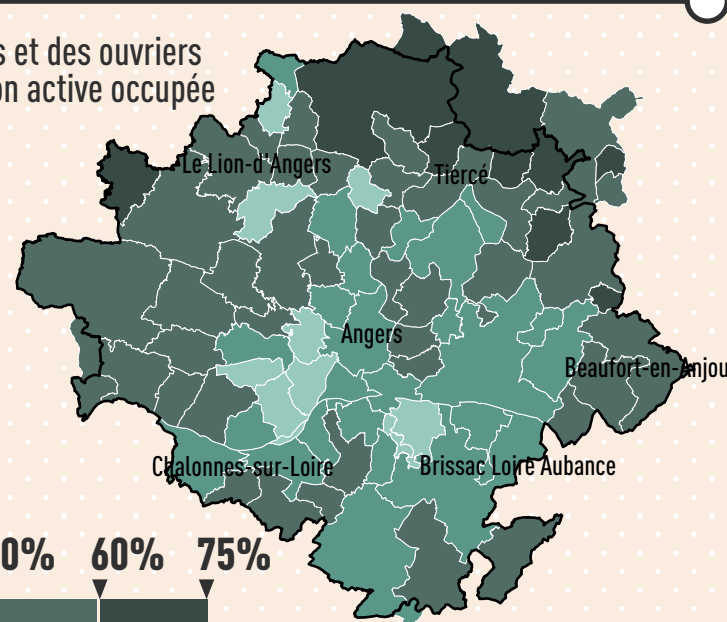
PROPRIÉTAIRE	2 170 € / +5,8%
LOCATAIRE DU PARC SOCIAL	1 319 € / +3,9%
LOCATAIRE DU PARC PRIVÉ	1 756 € / +5,4%

Des revenus plus élevés là où la part des employés/ouvriers est plus faible

Revenu médian disponible par commune en 2021

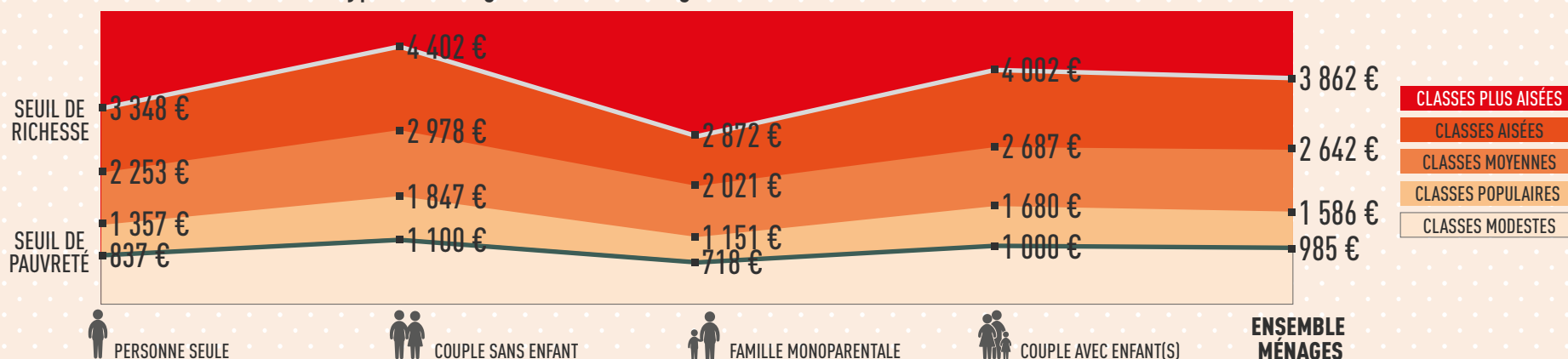


Part des employés et des ouvriers parmi la population active occupée en 2020



Des écarts de revenu entre les plus aisés et les plus modestes qui se maintiennent entre 2019 et 2021 quel que soit le type de ménages

Revenu 2021 selon le type de ménage dans l'aire d'Angers



Selon l'Observatoire des inégalités, le seuil de pauvreté correspond à la moitié du revenu médian alors que le seuil de richesse est le double de ce revenu.

Le revenu disponible d'un ménage correspond au revenu dont disposent les ménages pour vivre = Rémunérations + revenus des propriétés ou financiers - prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales) + prestations sociales (allocations, pensions, indemnités) versées aux ménages.

La médiane est la valeur qui partage une distribution en deux parties égales.

Pour plus de données sur les revenus dans les différents territoires :

[Tableaux Excel](#)

